

Avant votre rendez-vous et en fonction de votre situation, pensez à vous munir des pièces suivantes (**format PAPIER**) une fois la pré-demande, effectuée sur le site :

<https://ants.gouv.fr/>

(Une seule pré-demande pour CNI + PASSEPORT)

 Venez avec les pièces suivantes pour la Carte d'Identité	Vous êtes MAJEUR		
	1 ^{ère} Demande	Renouvellement	
		Vous avez votre ancienne carte	Votre carte a été perdue ou volée
Pré-demande remplie sur : https://ants.gouv.fr/	✓	✓	✓
Photo normée de moins de 6 mois SANS LUNETTES	✓	✓	✓
Justificatif de domicile de moins d'un an PAPIER Ex : facture EDF, Eau, Téléphone, quittance de loyer, Avis d'imposition.	✓	✓	✓
Ancienne Carte d'identité		✓	
Timbre fiscal de moins de six mois d'un montant de 25 €			✓
Déclaration de perte (faite en mairie le jour du RDV) ou de vol (faite en gendarmerie)			✓

 Venez avec les pièces suivantes pour le Passeport	Vous êtes MAJEUR		
	1 ^{ère} Demande	Renouvellement	
		Vous avez Un ancien passeport	Votre passeport a été perdu ou volé
Pré-demande remplie sur : https://ants.gouv.fr/	✓	✓	✓
Photo normée de moins de 6 mois SANS LUNETTES	✓	✓	✓
Justificatif de domicile de moins d'un an PAPIER Ex : facture EDF, Eau, Téléphone, quittance de loyer, Avis d'imposition.	✓	✓	✓
Ancien Passeport		✓	
Timbre fiscal de moins de 12 mois pour un montant de 86 € (remboursable 18 mois)	✓	✓	✓
Déclaration de perte (faite en mairie le jour du RDV) ou de vol (faite en gendarmerie)			✓



*Si vous êtes hébergé chez des tiers ou si vous avez changé d'état civil ou de nom d'usage ou dans le cas d'un **MINEUR**, lire les **informations complémentaires ci-après** !*

Pièces complémentaires à fournir

POUR LES MAJEURS

⇒ Si vous êtes majeur hébergé chez un tiers

- Attestation d'hébergement remplie par l'hébergeant.
- Justificatif de domicile de moins d'un an de l'hébergeant.
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

⇒ Si vous souhaitez porter un nom d'usage

- En cas de mariage : acte de mariage
- En cas de divorce : jugement de divorce avec mention de l'autorisation ou attestation de l'ex-époux, ainsi que sa carte d'identité.
- En cas de veuvage : acte de décès du conjoint.

⇒ Si vous avez changé d'état civil

- Justificatif d'état civil rectifié de moins de trois mois.

POUR LES MINEURS

(Présence obligatoire)

⇒ Pour le mineur

- Pièce d'identité du responsable légal présent lors du dépôt de la demande.
- Justificatif de domicile de moins d'un an du représentant légal présent lors du dépôt de la demande.
- Pour le nom d'usage : accord écrit et pièce d'identité de l'autre parent.

⇒ Si l'enfant est en résidence alternée

- 2 justificatifs de domicile (1 pour chaque parent).
- Preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge) ou accord écrit et pièce d'identité de l'autre parent.

⇒ **Vous rencontrez des difficultés ?**

L'espace France Services vous aide à effectuer vos démarches administratives en ligne et à réaliser votre pré-demande.

117 rue Pierre Passemard à L'Arbresle (rez-de-chaussée de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle)

Téléphone : 04.37.49.70.91

Adresse mail : maison.france.services@paysdelarbresle.fr

DÉPÔT DU DOSSIER UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !

A prendre en cliquant sur le lien ci-dessous

<https://troovrdv.com/mairie-de-larbresle/rendez-vous>

RETRAIT DES PIÈCES D'IDENTITÉ SANS RDV SOUS 3 MOIS MAXIMUM



SI RENOUVELLEMENT : RESTITUTION DE L'ANCIEN TITRE !